

3ème matinée de travail - Représentant de Parent d'élève
Samedi 21 mai 9h-11h30
(organisée par l'Uléa)

Nous aurons eu 47 participations de parents élus dans les 15 écoles avec 3 intervenants différents pour cette session 2015-2016. Nous les remercions chaleureusement pour cette belle année d'échanges sur ce qu'est le rôle de représentant de parent d'élèves.

Intervenant

Armelle Namy, ancienne Directrice École Maternelle Octobre

Participants

Six écoles étaient représentées lors de cette dernière matinée de formation, avec la présence de 2 nouveaux participants de l'école Octobre.

Ce petit comité de 9 participants s'est tenu dans l'ambiance débordée de la fin d'année dans les familles, avec une actualité chargée pour l'Uléa qui sortait de l'audience à la Direction Académique. Cela a permis une parole encore plus libre à l'heure d'un mini-bilan de fin d'année scolaire.

Le format petit-déjeuner le samedi matin reste très adapté pour des matinées de travail denses.

Documents de référence

Se référer aux 2 premiers groupes de travail du [28 novembre 2015](#) et du [12 mars 2016](#), pendant lesquels tous les textes officiels (et quelques rapports intéressants proposés par l'IEN, M. Baccellieri notamment) ont été donnés.

CONTEXTE ET OBJECTIF DU GROUPE DE TRAVAIL

Ce groupe nous permet de continuer à avancer sur la lisibilité du projet d'école, et d'échanger sur les avancées, questions et difficultés de chacun.

A l'occasion du bilan du projet d'école lors du 3ème et dernier conseil d'école de l'année, comment faire état des **propositions des parents pour l'axe académique « Développement de la coopération avec les parents »** ?

Les questions générales, vues lors des 2 premiers groupes de travail, continuent à être discutées.

OU EN EST-ON ?

Après les 2 premières séances de travail, consacrées à l'explicitation de l'outil qu'est le Projet d'école, les questions autour de son élaboration restent à l'ordre du jour.

Cycle du Projet d'école :

Il est élaboré et appliqué dans un cycle de 4 ans, ainsi le Projet actuel est valable de 2013 à 2017. La dernière année sera l'année scolaire 2016-2017. (Annexe 1 : Modèle académique Projet d'École 2013-2017)

La 1ère année est une année d'élaboration du Projet d'école à venir, au cours de laquelle l'équipe définit les objectifs pédagogiques dans le cadre des [3 axes données par l'Académie de Créteil](#) et, en théorie, les avis et suggestions des parents sont pris en compte. Un des 3 axes académiques était Équité « Développement de la coopération avec les parents ».

A noter que pendant cette année d'élaboration, le projet d'école précédent est toujours d'actualité.

Le projet est validé par l'inspection de circonscription dans un 1^{er} temps, puis lors du dernier conseil d'école de l'année d'élaboration ou lors du 1^{er} conseil de l'année de mise en place, ce dernier « donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, ... et statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école. En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école. »

[Voir Code de l'Éducation article d411.](#)

Approche interactive :

L'approche interactive est la bonne, car **l'expérience des uns sert à tous les autres, et c'est en cela que c'est un réel groupe de travail.**

Ainsi, un tour de table par école pose les questions suivantes :

a- Avez-vous le projet d'école ? L'avez vous obtenu facilement ?

b- A t-il été explicité dans le passé ?

c- L'a-t-il été cette année ?

d- Avez vous demandé pour le 3^{ème} conseil d'école, un point d'étape?

e- Où en est la réflexion des RPE sur des demandes éventuelles à formuler dans l'axe Équité « Développer la coopération avec les parents » ?

a- Avez-vous le projet d'école ? L'avez vous obtenu facilement ?

- il a parfois été difficile de l'obtenir car les directions pouvaient se poser la question de savoir si le PE pouvait être communiqué aux parents ou aux représentants de parents !

- d'autres l'ont demandé et l'ont obtenu,

- la question de la diffusion à l'ensemble des parents d'élèves est posée,

- au vu des aléas de l'année (fermetures de classes à venir, mesures de sécurité interprétées de manière différente selon les écoles) le sujet du projet d'école n'était pas prioritaire.

b- A t-il été explicité dans le passé ?

Pour une majorité d'écoles, le PE est rarement explicité, c'est rare qu'on y fasse référence. Il est parfois seulement lu l'année de son application.

c- A t-il été explicité dans le passé ?

cela a été le cas dans 1 école.

d- Avez vous demandé pour le 3^{ème} conseil d'école, un point d'étape?

Quelques RPE en sont là dans leur démarche, et vont le demander

e- Où en est la réflexion des RPE sur des demandes éventuelles à formuler dans l'axe Équité « Développer la coopération avec les parents » ?

Le projet d'école ayant été rarement mis en avant, cette réflexion est peu développée.

TROIS ACTIONS PREVUES

Le groupe de travail a abouti à 3 actions faciles à réaliser et qui lui semble évidentes et nécessaires

1 - pour donner du temps à la discussion autour du projet d'école, demander à ce que toutes les **informations descendantes, soient communiquées avant le conseil d'école** (structure des classes, travaux, sorties scolaires...) afin de ne pas ennuyer l'auditoire.

Les RPE disent une non-prise de parole de la majorité des enseignants (anecdotes variées) et de beaucoup de parents lors des conseils d'école. Ces infos descendantes lues pendant le conseil en sont une des raisons et prennent beaucoup de temps qui pourrait être dédié à d'autres sujets.

Si les parents ou enseignants ont besoin d'explication sur les informations récurrentes, ces points sont bien entendu abordés. Demander aux directeurs si c'est une bonne suggestion ?

2 - organiser une **réunion d'information à destination des parents qui souhaitent se porter candidats Représentants de parents d'élèves**. Une demande de diffusion de cette information sera faite à M. Baccellieri. A prévoir pour la semaine du 19 septembre. Solliciter les fédérations de parents d'élèves et l'Académie (Mme Laporte, ancienne DASEN avait proposé une aide pour une campagne d'affichage élections).

3 - Dans la réflexion sur une **meilleure communication avec l'ensemble des familles**, les RPE souhaitent suivre l'exemple d'une école qui a déjà formulé une demande à la mairie d'avoir une option « autorisation de communication des adresses personnelles postale et électronique »

Ex divers :

« Nous soussignons -----, parents, père, mère (1) autorisons n' autorisons pas la communication de nos adresses personnelles postale et électronique (Email) aux associations de parents d'élèves de l'école, telles qu'elles figurent dans le registre des élèves inscrits."

Le cadre légal : <http://eduscol.education.fr/cid46934/associations-de-parents-d-eleves.html>

Conclusion et perspectives

Nous repons les problématiques de réussite éducative et comment atteindre les familles éloignées de la culture scolaire.

Dans les écoles, chaque enseignant peut être préoccupé par cette problématique au sein de sa classe. La **réflexion avec les parents élus autour des dispositifs disponibles a tout son intérêt** (Dispositif OEPRE , cf le 2nd groupe de travail avec Catherine Caratini sur le dispositif OEPRE, « Ouvrir l'école aux Parents pour la Réussite des Enfants », Programme Réussite Éducative, associations de soutien à la parentalité, soutien scolaire ..)

Nous constatons ensemble que nos échanges permettent à chacun d'avancer à son rythme, sur des objectifs communs qui sont :

- comprendre le projet d'école, processus qui assoit la légitimité des équipes pédagogiques.
- participer à l'élaboration de l'axe « développement de la coopération avec les parents »,
- atteindre et soutenir les familles éloignée de la culture scolaire (cf texte de la loi d'orientation de Refondation de l'Ecole)
- poursuivre les échanges sur le rôle des représentants de parents d'élèves...

Une formule résumant une réalité certaine dans beaucoup d'écoles nous plait bien : « entre défiance des enseignants et grande obéissance des parents, c'est compliqué d'être RPE »

Nous décidons ensemble de continuer ce groupe de travail en 2016-2017 sur un rythme trimestriel, et toujours ouvert à l'ensemble des RPE, toutes listes confondues.

Annexe 1 : Modèle académique Projet École 2013-2017



Circonscription : Ecole : Ville : Elaboration du projet d'école-Document 2

PROJET D'ECOLE PLURIANNUEL 2013/2017

L'ensemble du document 4 doit être envoyé électroniquement à la CEPEC : ce.94cepec@ac-creteil.fr

Axes retenus, objectifs, partenariats et actions				
Axes académiques	Intitulés des axes du projet d'école	Objectifs de chaque axe <i>Ex : privilégier la maîtrise de la langue développer..... favoriser.....</i>	Partenariats	N° des actions
Réussite	<i>Entrée de l'école dans l'ère du numérique</i>			
Équité	<i>Développement de la coopération avec les parents</i>			
Solidarité	<i>Mise en place de parcours culturels</i>			

Avis et signature de l'IEN :



Circonscription : Ecole : Ville : Elaboration du projet d'école-Document 2

Ajouter le nombre de pages nécessaires suivant le nombre d'actions

Projet d'école 2013/2017
Fiche action n°...

Intitulé de l'action :			
Axe académique	Axe du projet d'école n°	Objectifs	public visé
		Calendrier de la mise en <u>oeuvre</u>	
		Modalités, déroulement - Partenariats engagés	
		Indicateurs d'évaluation prévus	